

NATIONS



UNIES

RESOLUTIONS

adoptées par l'Assemblée générale

au cours de sa

TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

21-25 août 1961

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS

TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

SUPPLEMENT No 1 (A/4860)

NEW YORK

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ALLEMAGNE

R. Eisenschmidt, Schwanthaler Strasse 59, Frankfurt/Main.
Elwert und Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. Saarbach, Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

ARGENTINE

Editorial Sudamericana, S.A., Alsina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIE

Melbourne University Press, 369 Lonsdale Street, Melbourne C. I.

AUTRICHE

Gerald & Co., Graben 31, Wien, 1.
B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse, S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.

BIRMANIE

Curator, Govt. Book Depot, Rangoon.

BOLIVIE

Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRESIL

Livraria Agir, Rua México 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro.

CAMBODGE

Entreprise khmère de librairie, Imprimerie & Papeterie Sarl, Phnom-Penh.

CANADA

The Queen's Printer/Imprimeur de la Reine, Ottawa, Ontario.

CEYLAN

Lake House Bookshop, Assoc. Newspapers of Ceylon, P.O. Box 244, Colombo.

CHILI

Editorial del Pacífico, Ahumada 57, Santiago.
Librería Ivens, Casilla 205, Santiago.

CHINE

The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipeh, Taiwan.
The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIE

Librería Buchholz, Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

COREE

Eul-Yoo Publishing Co., Ltd., 5, 2-KA, Chongno, Seoul.

COSTA RICA

Imprenta y Librería Trejos, Apartado 1313, San José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

DANEMARK

Ejnar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.

EQUATEUR

Librería Científica, Casilla 362, Guayaquil.

ESPAGNE

Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

Librería Mundi-Prensa, Castello 37, Madrid.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Sales Section, Publishing Service, United Nations, New York.

ETHIOPIE

International Press Agency, P.O. Box 120, Addis-Abéba.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE

Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (V^e).

GHANA

University Bookshop, University College of Ghana, Legon, Accra.

GRECE

Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athènes.

GUATEMALA

Sociedad Económico-Financiero, 6a. Av. 14-33, Guatemala.

HAITI

Librairie "A la Caravelle", Port-au-Prince.

HONDURAS

Librería Panamericana, Tegucigalpa.

HONG-KONG

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

INDE

Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras, New Delhi et Hyderabad.

Oxford Book & Stationery Co., New Delhi et Calcutta.

P. Varadachary & Co., Madras.

INDONESIE

Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRAN

Guity, 482 Ferdowsi Avenue, Téhéran.

IRLANDE

Stationery Office, Dublin.

ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores, 35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St., Tel-Aviv.

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi, 26, Firenze, et Via D. A. Azuni, 15/A, Roma.

JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

JORDANIE

Joseph I. Bahous & Co., Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LIBAN

Khayat's College Book Cooperative, 92-94, rue Bliss, Beyrouth.

LUXEMBOURG

Librairie J. Trausch-Schummer, place du Théâtre, Luxembourg.

MAROC

Centre de diffusion documentaire du B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

MEXIQUE

Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.

NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

PAKISTAN

The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan.

Publishers United, Ltd., Lahore.
Thomas & Thomas, Karachi.

PANAMA

José Menéndez, Agencia Internacional de Publicaciones, Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY

Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

PEROU

Librería Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima.

PHILIPPINES

Alemar's Book Store, 769 Rizal Avenue, Manila.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

REPUBLIQUE ARABE UNIE

Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1, et agences HMSO à Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh et Manchester.

SALVADOR

Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.

SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Collyer Quay.

SUEDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE

Librairie Payot, S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zürich 1.

TCHECOSLOVAQUIE

Československý Spisovatel, Národní Třída 9, Praha 1.

THAÏLANDE

Pramuan Mit, Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

Mejdunarodnaia Kniga, Smolenskaia Plochtchad, Moscou.

UNION-SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Church Street, Box 724, Pretoria.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elía, Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.

VENEZUELA

Librería del Este, Av. Miranda No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

VIET-NAM

Librairie-Papeterie Xuân Thu, 185, rue Tu-Do, B. P. 283, Saïgon.

YUGOSLAVIE

Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia.
Državno Preduzeće, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.

Prosvjeta, 5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.

[6:F1]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes, Service des publications, Organisation des Nations Unies, New York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Office européen des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

NATIONS UNIES

RESOLUTIONS

adoptées par l'Assemblée générale

au cours de sa

TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

21 - 25 août 1961



ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS

TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

SUPPLEMENT No 1 (A/4860)

New York, 1961

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les résolutions sont désignées par deux nombres: l'un en chiffres arabes qui indique le numéro de la résolution, l'autre en chiffres romains qui indique la session au cours de laquelle la résolution a été adoptée. Dans le cas d'une session extraordinaire, le nombre en chiffres romains est précédé de l'initiale "S", de l'anglais *Special*.

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour	v
Constitution de la Commission de vérification.....	v
Président et Vice-Présidents	v
Résolution adoptée sur le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs :	
1621 (S-III). Pouvoirs des représentants à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (point 3)	
Résolution du 25 août 1961.....	1
Résolution adoptée sans renvoi à une commission :	
1622 (S-III). Examen de la situation grave qui règne en Tunisie depuis le 19 juillet 1961 (point 7)	
Résolution du 25 août 1961.....	2

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de l'Irlande.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président.
5. Organisation de la session.
6. Adoption de l'ordre de jour.
7. Examen de la situation grave qui règne en Tunisie depuis le 19 juillet 1961.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

L'Assemblée générale nomme, conformément à l'article 28 de son règlement intérieur, une Commission de vérification des pouvoirs chargée d'examiner les pouvoirs des représentants et décide que celle-ci aura la même composition que la Commission nommée pour la quinzième session ordinaire².

La Commission se compose des Etats Membres suivants: COSTA RICA, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, HAÏTI, MAROC, NOUVELLE-ZÉLANDE, PHILIPPINES, RÉPUBLIQUE ARABE UNIE et UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

*996ème séance plénière,
21 août 1961.*

PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

L'Assemblée générale décide que les fonctions de président et de vice-président seront assumées par les Président et Vice-Présidents de la quinzième session, savoir:

Président de l'Assemblée générale:

M. Frederick H. Boland (Irlande).

Vice-Présidents de l'Assemblée générale:

Les représentants des Etats Membres suivants: BULGARIE, CANADA, CHINE, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, JAPON, LIBYE, PAKISTAN, PANAMA, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SOUDAN, UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES et VENEZUELA.

*996ème séance plénière,
21 août 1961.*

¹ A sa 996ème séance plénière, le 21 août 1961, l'Assemblée générale a décidé d'examiner cette question sans renvoi à une commission.

² Pour la résolution adoptée sur le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, voir p. 1.

**RESOLUTION ADOPTEE SUR LE RAPPORT
DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS**

**1621 (S-III). Pouvoirs des représentants à la troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs³.

*1005^eme séance plénière,
25 août 1961.*

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, troisième session extraordinaire. Annexes, point 3 de l'ordre du jour, document A/4854.

RESOLUTION ADOPTEE SANS RENVOI A UNE COMMISSION

1622 (S-III). Examen de la situation grave qui règne en Tunisie depuis le 19 juillet 1961

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la situation grave qui règne en Tunisie depuis le 19 juillet 1961 et que le Conseil de sécurité a examinée au cours de ses séances des 21, 22, 28 et 29 juillet 1961⁴,

Notant avec inquiétude et regret que la France ne s'est pas conformée pleinement aux dispositions de la résolution intérimaire adoptée par le Conseil de sécurité le 22 juillet 1961⁵,

Notant que le Conseil de sécurité a omis de prendre d'autres mesures appropriées,

Convaincue que la présence de forces armées françaises en territoire tunisien contre la volonté expresse du Gouvernement et du peuple tunisiens constitue une violation de la souveraineté de la Tunisie, est une source permanente de frictions internationales et compromet la paix et la sécurité internationales,

1. *Réaffirme* la résolution intérimaire du Conseil de sécurité et prie instamment le Gouvernement français d'appliquer intégralement les dispositions du paragraphe 1 du dispositif de cette résolution;

2. *Reconnaît* le droit souverain qu'a la Tunisie de demander le retrait de toutes les forces armées françaises qui se trouvent sur son territoire sans son consentement;

3. *Invite* les Gouvernements français et tunisien à engager des négociations immédiates afin de mettre au point, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, des mesures pacifiques et concertées pour le retrait de toutes les forces armées françaises du territoire tunisien.

*1006ème séance plénière,
25 août 1961.*

⁴ Documents officiels du Conseil de sécurité, seizième année, 961ème à 966ème séance.

⁵ *Ibid.*, Supplément de juillet, août et septembre 1961, document S/4882.